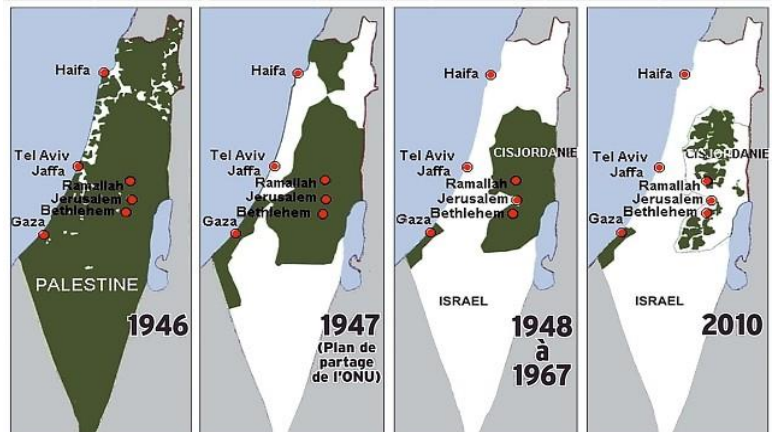


**GAZA ON N'OUBLIE PAS !**  
**LEVEE DU BLOCUS CRIMINEL ET ILLEGAL DE GAZA !**  
**SANCTIONS IMMEDIATES CONTRE ISRAEL !**

Pendant près de 2 mois, Israël a largué des milliers de tonnes de bombes et a envahi, avec ses chars, ses blindés et ses navires de guerre, Gaza assiégée. L'objectif **planifié** de ces attaques est la poursuite du nettoyage ethnique commencé en 1947, de briser la résistance et d'empêcher une fois de plus tout progrès dans la construction d'une paix **juste**. Bilan de cette barbarie : près de 2200 morts, dont 567 enfants, plus de 10 850 blessés dont 3250 enfants, la destruction d'au moins 50 000 maisons, hôpitaux, écoles, universités, cimetières, centrales électriques... des violations flagrantes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, du droit international, de la 4<sup>ème</sup> Convention de Genève !! Les dirigeants occidentaux, en particulier ceux de l'Europe et de la France, apportent encore leur soutien à l'Etat **colonial** israélien. Ils appellent le gouvernement israélien à « la retenue » et lui expriment leur totale solidarité ! C'est un permis de tuer permanent qu'ils délivrent à Israël alors que cet Etat terroriste poursuit une politique de colonisation, d'occupation et d'apartheid et viole, depuis sa création en 1948, toutes les règles de droit international.

**PAS DE PAIX**  
**SOUS OCCUPATION !**  
**OCCUPER EST UN CRIME!**  
**RESISTER EST UN DROIT !**



**La colonisation et l'occupation militaire de la Palestine par Israël, c'est :**

- **l'occupation militaire permanente, l'emprisonnement sans procès ni jugement, la torture légalisée des Palestiniens**
- **l'annexion illégale de Jérusalem-Est**
- **la poursuite de la construction du mur illégal de l'apartheid**
- **le blocus illégal et criminel de Gaza**
- **la poursuite de la construction des colonies au mépris du Droit International**
- **la privation et le vol des ressources naturelles palestiniennes (eau, terres agricoles, etc)**

LE CESSEZ LE FEU PERMANENT A GAZA, depuis ce 26 août au soir, EST UNE VICTOIRE INCONTESTABLE DE LA RESISTANCE PALESTINIENNE et une DEFAITE POUR LA PUISSANCE OCCUPANTE qui voulait mettre Gaza à genoux ! C'est une victoire de tout le peuple palestinien, de Gaza à Haïfa, de Rafah à Naplouse, de Khan Younes à Jérusalem, de Beit Lahiya à Chatila. La levée partielle et progressive du blocus de Gaza (ouvertures de plusieurs passages entre Gaza, Israel et l'Egypte, extension de la zone de pêche, suppression des « zones tampon »...) sera incontestablement une amélioration vitale pour les habitants de la Bande de Gaza. Cependant, Israël a systématiquement violé tous les accords passés et poursuivi sa politique coloniale et d'apartheid. L'AFPS 59/62 appelle à amplifier la campagne internationale du boycott total de l'Etat colonial israélien et à exiger de la ville de Lille l'arrêt du jumelage avec la ville israélienne de Safed et de son partenariat avec Haïfa.

## QUE FAIRE ?

☞ Rejoignez-nous !

**AFPS Nord Pas de Calais**

[www.nord-palestine.org](http://www.nord-palestine.org)

[contact@nord-palestine.org](mailto:contact@nord-palestine.org)

**Facebook : AFPS 59/62**

☞ Renforcer le mouvement BDS !

Boycott, Désinvestissement, Sanctions  
contre Israël

[www.bdsfrance.org](http://www.bdsfrance.org)

☞ Diffuser l'information :

**Nous sommes tous des journalistes !**

☞ Dénoncer la responsabilité des  
gouvernements et de nos représentants.

**Faire pression sur nos dirigeants.**

☞ Lutter contre la propagande des mots

**Dire la vérité !**

☞ Faire des dons et parrainer des  
prisonniers, des enfants et des familles  
palestiniennes.

Israël est un Etat colonial qui mène une  
politique d'apartheid et applique le  
terrorisme d'Etat. Il nous faut connaître  
l'idéologie raciste du sionisme.

☞ **Faire référence au droit international et exiger son application immédiate :**

- ✓ l'article 49 de la IVème convention de Genève juge *la colonisation et l'occupation israéliennes illégales*
- ✓ la Résolution 194 de l'Assemblée Générale de l'ONU autorise le *droit au retour des réfugiés palestiniens*
- ✓ la Résolution 242 de cette même Assemblée, exige le *retrait de l'armée israélienne des territoires occupés de Cisjordanie et de Jérusalem.*
- ✓ le 9 juillet 2004, la Cour Internationale de Justice, saisie par l'Assemblée générale de l'ONU, déclare le « *mur de séparation* » *illégal.*

**Résolution 3379**  
de l'Assemblée Générale de l'ONU  
du 10 novembre 1975  
(abrogée en 1991 sous pression d'Israël)



**Contactez : L'Association France Palestine Solidarité**  
**Nord Pas de Calais**

**MRES – 23 rue Gosselet – 59 000 LILLE**

[www.nord-palestine.org](http://www.nord-palestine.org) [contact@nord-palestine.org](mailto:contact@nord-palestine.org)

[www.bdsfrance.org](http://www.bdsfrance.org) **Facebook : AFPS 59/62**